



Taux d'usure? Intérêts "acquis" = 5 fois ceux du prêt

Par **trocétrop**, le **08/03/2009** à **13:10**

Bonjour,

En 1993 j'ai eu un prêt de 3 300 E. Total à rembourser sur 4 ans : 4 000 E (TEG 11,03%).

Au début de 1995, une série de drames (décès, maladie, saisie sur rémunération par erreur etc.. comme quoi la loi des séries, ça existe!) m'a plongée dans un gouffre moral et financier sans fond.

En fév 1995, j'étais à jour de mes remboursements (j'avais déjà versé **1 396 E**), mais je n'ai plus pu rembourser les mois suivants. Donc il y a eu un jugement du TI en déc 95

Puis l'intervention de l'huissier en 2000, mais qui ne mentionnait qu'un acompte de **365 E** et tout à l'avenant.

En 2002, je m'adresse à la Commission de surendettement, et rééchelonnement de la dette jusqu'en 2011.

Entre temps, j'avais versé tout ce que j'avais pu à l'huissier qui de son côté multipliait les actes (dont des PV de saisie-vente et 3 ventes bidons dans des salles de bourgades alentours alors que j'habite dans une grande ville) et des comptes on ne peut plus sommaires où faute d'éléments distincts on ne peut rien vérifier.

Le plan commençait en 2003, et fin 2005 (après quelques "incidents de remboursement") la CASDEN me réclamait (mise en demeure) 1 100 E sinon déchéance du plan. C'était sous 12 jours, (impossible pour moi), j'ai versé 473 E, et je cherchais une solution.

En janv 2006, l'huissier revenait pour 5 770 E "sur le champ" etc...

En fév 2006, j'ai versé 1 500 E (qui ne sont apparus comme "acompte" que fin mai) au détriment du remboursement de mon prêt immobilier (!) mais pour qu'enfin l'huissier cesse son harcèlement (de nouveau différents actes, des visites, une nouvelle vente bidon, ensuite des menaces de vente "SUR PLACE" sic) etc..

Donc en fév 2006, je me trouvais avec 690 E d'avance sur le plan (ça correspondait à oct 2007), mais l'huissier avait décidé la déchéance, donc... il "poursuivait" sans relâche.

En janv 2008, saisie sur ma retraite. J'en suis à avoir payé en tout **7 000 E** et ce n'est pas fini.
Au moment de la saisie, je n'avais que 127 E de retard par rapport au plan.
Sur l'acte de saisie, il n'y a que le chiffre global de l'huissier. Même pas de ref. au jugt de 95,
et tout a été laissé en blanc : intérêts du.. au.. au taux de..
En fait il a calculé toutes les pénalité à 11,03% (TEG).
Et il manque toujours 1 085 E qui avaient été payé à la CASDEN avant 95.

Que puis-je faire? Je suis désespérée.

La CASDEN n'a jamais voulu me donner de décompte (cf. voyez avec l'huissier, on n'a rien ici).

Pas normal ! où va tout cet argent?